

**1.—Adultes trouvés coupables de délits criminels et proportion par 10,000 personnes âgées de 16 ans et plus, par province, années terminées le 30 septembre 1950 et le 31 décembre 1951**

NOTA.—Les chiffres des années antérieures à 1951 sont ceux de l'année financière terminée le 30 septembre; les chiffres de 1951 sont ceux de l'année civile. Les données statistiques des trois mois intermédiaires, d'octobre à décembre 1950, figurent dans le rapport du B.F.S. intitulé: *Statistique de la criminalité*. Les chiffres de Terre-Neuve figurent pour la première fois en 1951.

Province ou territoire	1950		1951	
	Personnes trouvées coupables	Proportion	Personnes trouvées coupables	Proportion
Terre-Neuve.....	..	..	490	23
Île-du-Prince-Édouard.....	124	20	109	17
Nouvelle-Écosse.....	1,464	33	1,296	31
Nouveau-Brunswick.....	905	27	746	23
Québec.....	6,417	25	5,726	22
Ontario.....	12,818	39	11,801	36
Manitoba.....	1,802	32	1,565	29
Saskatchewan.....	1,134	19	1,049	19
Alberta.....	2,401	40	2,302	36
Colombie-Britannique.....	4,178	50	3,821	45
<b>Total.....</b>	<b>31,243</b>	<b>34</b>	<b>28,905</b>	<b>30</b>
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	142	1	75	46
<b>Canada.....</b>	<b>31,385</b>	<b>1</b>	<b>28,980</b>	<b>30</b>

<sup>1</sup> Il n'existe pas d'estimation de la population âgée de 16 ans et plus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les délits criminels comprennent six classes; celles-ci sont énumérées au tableau 2. La classe 1 groupe les attentats contre la personne. En 1951, le nombre des délinquants de cette classe a diminué de 13.3 p. 100 par rapport à la période précédente. Les deux tiers des délinquants ont été condamnés pour s'être livrés à des voies de fait de nature diverse et pour avoir entravé les agents de la paix. Quinze personnes ont été trouvées coupables de meurtre (quatre de moins qu'en 1950); sept de tentative de meurtre comparativement à 13; et 92 d'homicide involontaire contre 75 l'année précédente.

Les classes II, III, IV et V ont trait aux délits contre la propriété. C'est le groupe des voleurs qui est le plus important dans ces classes, mais leur nombre a été légèrement moins considérable en 1951 qu'en 1950. Les cambrieurs et les voleurs dont les crimes ont été aggravés par le recours à la violence viennent ensuite bien qu'en 1951, leur nombre ait diminué de 10.4 p. 100 par rapport à la période précédente. Le nombre de ceux qui se sont livrés à des attentats malicieux contre la propriété a aussi diminué de 23.6 p. 100.

La classe VI comprend les délits divers. Le nombre de ceux qui ont conduit leur véhicule en état d'ivresse a augmenté de 22.8 p. 100 en 1951. La loi de l'opium et des drogues a été enfreinte par 353 personnes, dont 312 furent condamnées pour possession d'héroïne; 238 sont des hommes et 297 sont nées au pays. Les tribunaux de la Colombie-Britannique ont condamné 54.4 p. 100 de tous les contrevenants à cette loi et ceux de l'Ontario, 21.5 p. 100.